



Mairie de Pomponne

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt et un septembre 2022 faute de quorum atteint lors de la séance du vingt septembre 2022, s'est réuni, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire,

Membres en exercice : 27 Présents : 12 Votants : 17

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fanny BILLY, Adjoints

Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN (arrivé à 19h30), Mildred PUISSANT, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à	Isabelle DUPRÉ
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle JODIN, Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS :

Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mildred PUISSANT été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Il est noté que Monsieur Ngoc Loi TRAN est arrivé à 19h30, à partir de la délibération 2022-45 (ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS POUR LA PERIODE 2024-2027 AVEC LE SDESM).

* * * * *

DELIBERATION N° 2022-39 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » qui ajoute des compétences supplémentaires.

DELIBERATION N° 2022-40 : DEFINITION DU TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE POMPONNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le principe de reversement de 0 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

DELIBERATION N° 2022-41 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PÉDAGOGIE ET DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (SI C.P.R.H.) - ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport annuel d'activités du Syndicat intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (CPRH) pour l'exercice 2021.

DELIBERATION N° 2022-42 : RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE du SMAEP

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2021, présenté par le SMAEP.

DELIBERATION N° 2022-43 : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SAS CORNEC SITUÉE A LAGNY-SUR-MARNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'émettre un avis **DEFAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) présentée par la société CORNEC.

DELIBERATION N° 2022-44 : CONVENTION VIABILITÉ HIVERNALE AVEC LE DEPARTEMENT 77

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention, pour trois ans, renouvelable une fois, avec le Département de Seine-et-Marne définissant les modalités de déneigement du réseau routier de désenclavement.

DELIBERATION N° 2022-45 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS POUR LA PERIODE 2024-2027 AVEC LE SDESM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés.

DELIBERATION N° 2022-46 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, créé par la délibération n° 2016-70 du 18 décembre 2016,

et **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 19 octobre 2022.

DELIBERATION N° 2022-47 : PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DIT que la délibération n° 2020-33 du 16 juillet 2020 est abrogée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant qui est perçu par chaque agent en vue de l'attribution de l'IFSE ou du CIA dans le respect des principes définis dans la délibération, à compter du 1^{er} octobre 2022.

DELIBERATION N° 2022-48 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

30/06/2022	D2022-18	Convention de fourniture de repas à domicile en liaison froide - SAVEURS ET VIE Conseils 10,99 € pour le déjeuner et 12,32 € déjeuner + collation
26/07/2022	D2022-19	Mission acoustique-Isolation vis à vis de l'extérieur-Le Grimpé avec la société SAS ACOUSTIQUE BSEC pour un montant de 900 € HT (1080 € TTC)
06/09/2022	D2022-20	Marché de travaux relatifs à l'extension et réaménagement du groupe scolaire « les cornouillers » pour les 13 lots pour un montant total HT de 1.788.650,96 €

* * * * *

Fin de séance 19h42.

